

Appel d'offres régional 2009

DOCUMENT DE PRESENTATION

Date limite de dépôt des candidatures : **22 décembre 2009**

Ce document fournit les informations nécessaires au dépôt d'un dossier de *Projet de coopération scientifique inter-universitaire* (PCSI).

Afin de compléter votre dossier, vous devrez remplir et retourner le formulaire de candidature, accompagné des pièces demandées, au Bureau Afrique centrale de l' Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

Ce formulaire est également disponible sur le site du Bureau régional Afrique Centrale de l'AUF : <http://www.auf.org/regions/afrique-centrale/>

1. PRESENTATION DE L'ACTION DE PROGRAMME

Dans le but de développer la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur du Nord et du Sud, l'Agence universitaire de la Francophonie offre aux enseignants et aux chercheurs de ses universités membres (<http://www.auf.org/l-auf/nos-membres/>) la possibilité de présenter des projets multilatéraux de coopération en matière de formation et de recherche.

Les Projets de coopération scientifique inter-universitaire (PCSI) peuvent être de **trois types** : **(1) Projets partagés de recherche (et/ou de formation à la recherche)**, **(2) Projets partagés formation** et **(3) Projets partagés de gouvernance universitaire**. La subvention qui est accordée ne sert pas à conduire une recherche de longue durée, mais à donner l'impulsion à une action de coopération durable.

Les projets s'appuient sur des accords de coopération inter-universitaire qui peuvent être inter-régionaux ou pluri-régionaux.

- coopération « inter-régionale » reliant les universités de la région avec des universités de toutes les autres régions (c'est le cas le plus fréquent;

-coopération « pluri-régionale » reliant les universités de la région avec celles d'une ou de plusieurs autres régions en justifiant d'une cohérence géopolitique ou stratégique (ex. : Méditerranée, Afrique sub-saharienne, Amériques (du Nord, centrale, Caraïbe et du Sud)...).

2. PRINCIPAUX OBJECTIFS POURSUIVIS

Objectif général : Impulser une logique de structuration durable à la coopération **_scientifique, académique et institutionnelle**

Objectifs spécifiques :

- le renforcement scientifique des universités du Sud
- le développement de la coopération régionale ou interrégionale, entre universités du Sud et/ou du Nord
- l'appropriation de savoirs et leur adaptation aux réalités régionales du Sud
- le soutien aux jeunes chercheurs
- l'aide à la production et à la diffusion de savoirs endogènes du Sud
- la promotion de cadres féminins dans la recherche et l'enseignement au Sud.

4. MODALITES DE PARTICIPATION ET CRITERES DE SELECTION

Le caractère **multilatéral** des projets doit être attesté.

Les projets sont menés par un réseau d'un minimum de **trois universités de pays différents dont deux du Sud** : Afrique centrale, Afrique de l'Ouest, Asie -Pacifique, Caraïbe, Europe centrale et orientale, Maghreb, Moyen-Orient, Océan Indien. Tous les établissements ou institutions doivent être membres de l'Agence universitaire de la Francophonie.

Exemples :

- deux universités d'Afrique Centrale de pays différents et une université du Nord,
- plusieurs universités du Sud et de pays différents (dont l'une de l'Afrique Centrale) et une université du Nord, ...

Les projets doivent être appuyés de façon officielle par les institutions participantes à travers une lettre d'engagement du représentant (recteur / président / chancelier / directeur des relations internationales) de chacune des institutions associées aux projets.

Seuls sont considérés les projets transmis sous l'autorité du plus haut responsable de l'établissement.

En outre, en l'absence d'autres responsables scientifiques, associés à part entière au projet, le dossier ne pourra être étudié.

Important : Une institution ne peut présenter plus de trois projets.

Les projets doivent entrer dans **l'une des trois catégories suivantes** :

1. Projets partagés de recherche (et/ou de formation à la recherche).

- Activités concernées : actions de recherche ponctuelles, de courte durée
- Bénéficiaires : enseignants chercheurs, jeunes doctorants ou post-doctorants
- Durée maximale de l'appui de l'AUF : 24 mois (attention : ne pas confondre avec la durée des activités)
- Montant maximal par projet : 20 000 Euros

2. Projets partagés de formation

- Activités concernées : développement et mise en place d'un projet de formation au niveau master ou au niveau doctorat (ex. : adaptation de cursus au système « LMD » ; travail préparatoire pour la mise en place d'un master, d'une formation doctorale, etc.). Il ne s'agit pas en l'espèce de financer le fonctionnement d'une formation (mobilités étudiantes par exemple). Les activités ne concernent donc pas des formations déjà existantes.
- Bénéficiaires : enseignants/chercheurs, jeunes doctorants ou post-doctorants, personnel administratif
- Durée maximale de l'appui de l'AUF : 12 mois (attention : ne pas confondre avec la durée des activités)
- Montant maximal par projet : 10 000 Euros

3. Projets partagés de gouvernance universitaire

- Activités concernées : actions concernant l'appui aux réformes de l'enseignement supérieur, la professionnalisation, la qualité, l'évaluation, l'innovation... (ex. : mise en place d'ateliers de formation pour des publics universitaires déterminés, échange de bonnes pratiques etc.).
- Bénéficiaires : enseignants/chercheurs, personnel administratif
- Durée maximale de l'appui de l'AUF : 24 mois (attention : ne pas confondre avec la durée des activités)
- Montant maximal par projet : 20 000 Euros

La sélection des projets tiendra compte des critères suivants :

A – L'inscription dans les thématiques majeures de la région :

1. Consolidation de la paix, de la démocratie et des droits humains.
2. Environnement et développement durable
3. Santé et biotechnologies et technologies de la biodiversité
4. Technologies de l'Information et de la Communication
5. Promotion de la langue française et des industries culturelles
6. Gouvernance
7. Economie, micro finance, lutte contre la pauvreté, transports
8. Genre et développement
9. Education et systèmes éducatifs

B – L'ancrage du projet dans des solidarités déjà existantes, de deux manières possibles :

1. les universités impliquées ont déjà développé des liens de coopération en dehors de l'Agence universitaire de la Francophonie ;
2. les universités ou équipes de chercheurs impliquées ont déjà participé à des programmes de l'Agence, et le PCSI est un prolongement ou une conséquence d'un programme antérieur (action de réseaux de chercheurs, filières, PER, mobilités, appui et enseignement, ...).

C – Le caractère productif du projet. Si le PCSI est axé sur la recherche, le dossier de candidature devra préciser la production scientifique attendue et les modalités de publication et/ou de vulgarisation. Ceci peut, par exemple, intégrer le partage des résultats de recherche au sein d'un réseau de chercheurs, la mise à contribution des Campus numériques francophones pour la diffusion des résultats, etc.

D – Le caractère innovant du projet. Si le PCSI est axé sur la formation, le dossier de candidature devra préciser la dimension développement de compétences (académiques et pédagogiques), appui au transfert de capacités, prise en compte de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD), complémentarité avec les structures existantes.

E – La diversification du partenariat opérationnel. Il est recommandé d'associer aussi des partenaires non-universitaires et/ou des partenaires d'autres aires linguistiques. Si le PCSI est orienté développement et/ou gouvernance, le dossier de candidature devra préciser l'engagement de partenaires non universitaire (entreprises, collectivités locales, acteurs non gouvernementaux, etc.).

F – La diversification des sources de financement. Elle est fortement encouragée et peut être effective aussi bien dans la phase de soutien de l'Agence universitaire de la Francophonie, que dans les prolongements du projet au delà du financement de l'Agence.

G – La participation du bénéficiaire. Un co-financement (d'au moins 25% des projets) sera attendu dans le cadre du partenariat. Le co-financement peut se faire par exemple sous les formes suivantes : prise en charge des frais de séjour des missionnaires par l'établissement d'accueil, soutien documentaire, matériels ou produits scientifiques d'appui et/ou de fonctionnement, etc.

Attention : la mise à disposition de personnels et les rémunérations ne seront pas prises en compte dans la part de co-financement

H – La valorisation (durabilité, diffusion et exploitation) systématique des **résultats** (produits, méthodes, expériences, leçons de coopération académique, scientifique et institutionnelle) pour maximiser l'impact du projet sur les bénéficiaires. Plus précisément il est recommandé de développer les stratégies d'intégration et de démultiplication des résultats en planifiant des processus de transfert de résultats positifs issus des projets vers les parties prenantes appropriées des établissements et des processus visant à convaincre les bénéficiaires d'adopter et/ou d'appliquer les résultats.

4. PROCESSUS DE SELECTION DES PROJETS

Le dossier complet doit être :

- signé par le responsable scientifique du projet et par le plus haut responsable de l'établissement porteur du projet ;
- transmis en double exemplaire au Bureau régional Afrique Centrale de l'Agence universitaire de la Francophonie.

Le Bureau régional de l'Agence reçoit les dossiers et juge de leur recevabilité administrative.

La Commission régionale d'experts – Commission du Conseil scientifique de l'Agence - procède à l'évaluation de chacun des projets et établit un classement de ceux-ci en tenant compte de la note scientifique et de l'opportunité régionale.

Le Conseil scientifique valide la sélection des projets.

Le Bureau régional informe les candidats du résultat de la sélection.

5. FINANCEMENT DES PROJETS

Le montant de la subvention demandée à l'Agence universitaire de la Francophonie **ne peut excéder** ceux spécifiés au paragraphe 3.

Il convient de joindre l'attestation pour chaque financement complémentaire.

Le soutien apporté par l'Agence ne concerne que les dépenses suivantes :

- missions d'enseignement, de recherche et d'expertise (billets d'avion au meilleur coût, frais de séjour ne pouvant excéder, par jour, 140 € au Nord et 110 € au Sud ; frais de séjour plafonnés à 21 jours) ;
- bourses d'aide à la recherche, pour de jeunes chercheurs (ne peuvent excéder 25% des crédits sollicités – billet d'avion au meilleur coût, bourse d'un maximum de 850 € par mois pour une mobilité au Nord et de 730 € pour une mobilité au Sud) ;
- soutien documentaire, publication et mise en ligne de contenus ;
- matériels ou produits scientifiques et d'appui (20%, au maximum, des crédits sollicités) ;
- contribution aux frais de fonctionnement (10%, au maximum, des crédits sollicités).

Important : Toute assurance (voyage, santé, rapatriement sanitaire, responsabilité civile, vol, etc.) est de l'entière responsabilité des bénéficiaires de la subvention. L'AUF décline toute responsabilité en ce domaine.

Lorsque le projet est retenu, une convention indiquant le montant accordé et précisant les modalités des engagements financiers, est signée entre l'université porteuse du projet et l'Agence universitaire de la Francophonie..

La mise en œuvre du soutien de l'Agence et le suivi du projet sont assurés par le bureau régional de l'Agence, en relation avec la Commission régionale d'experts qui est chargée de l'évaluation du projet.

Les crédits sont versés par le bureau régional de l'AUF, en deux tranches égales :

- la première après le retour au Bureau régional de la convention complétée et signée ;
- la deuxième après présentation au Bureau régional, d'un rapport d'exécution à mi-parcours. Celui-ci est composé d'un rapport administratif et financier accompagné des pièces justificatives, d'un rapport scientifique, et d'un compte-rendu détaillé indiquant les actions réalisées et leur impact sur le travail en réseau des établissements, sur la création de partenariats durables et sur les suites envisagées. **L'appréciation favorable du rapport par la Commission régionale d'experts, conditionne le versement de la deuxième tranche.**

Les crédits ouverts pour un projet doivent impérativement être dépensés dans les deux ans (années civiles).

Le projet terminé, son responsable doit remettre au bureau régional de l'AUF, dans les meilleurs délais, un rapport final (rapport administratif et financier accompagné des pièces justificatives, et rapport scientifique). En l'absence de rapport final, le responsable du projet devra restituer la totalité de la subvention.

6. CALENDRIER

10 septembre 2009	Lancement de l'appel d'offres régional pour les Projets de coopération scientifique inter-universitaire
22 décembre 2009	Date limite de retour des dossiers au Bureau régional de l'Agence universitaire de la Francophonie
Janv- mars. 2010	Traitement des dossiers et évaluation des projets par la Commission régionale d'experts de l'Agence
Avril 2010 2009	Sélection des projets et validation par le Conseil scientifique de l'Agence
Mai 2010	Transmission des décisions aux responsables de projets par le Bureau régional de l'Agence.

Annexe DISCIPLINES SCIENTIFIQUES	CODES
Sciences de la vie (discipline générique)	10
Santé et recherche biomédicale : biologie, épidémiologie, pathologies, thérapeutiques	11
Biologie animale et recherches vétérinaires : biologie, génétique, nutrition, élevage, épidémiologie, pathologies, thérapeutiques	12
Biologie végétale et recherches agronomiques : biologie génétique et amélioration des plantes, épidémiologie, pathologies, thérapeutiques	13
Sciences de la matière (discipline générique)	20
Sciences physiques et mathématiques	21
Sciences chimiques	22
Sciences de l'Univers : astronomie, astrophysique, océan, atmosphère, sciences de la terre	23
Sciences pour l'ingénieur (discipline générique)	30
Connaissance et gestion des ressources naturelles : eau, sol, biodiversité, en relation avec les activités humaines (environnement-développement)	31
Agro-alimentaire et Génie des Procédés : transformation des produits animaux et végétaux	32
Téledétection et applications	33
Électronique et Génie électrique	34
Mécanique et Génie des Matériaux	35
Energie et Génie des Procédés	36
Génie linguistique	37
Sciences et Technologies de l'information et de la Communication : Informatique, automatique, traitement du signal, sciences de l'information	38
Sciences de l'homme et de la société (discipline générique)	40
Langues et Humanités : sciences du langage, littérature, philosophie, sciences historiques, pédagogie	41
Sciences économiques	42
Sciences de gestion	43
Sociologie : démographie...	44
Anthropologie	45
Sciences juridiques : droits publics, droits fondamentaux	46
Sciences juridiques : droit de l'environnement	47
Science politique	48
Géographie et aménagement : villes, urbanisme, transports...	49
Sciences juridiques : droit privé et des affaires	51
Sciences du tourisme	52

Bureau Afrique Centrale de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)
Bd de la réunification Ngoa Ekellé
BP 8114 Yaoundé - Cameroun

Téléphone : (00237) 22 23 97 45

Télécopie : (00237) 22 22 87 59

Courriel : afrique-centrale@auf.org

Site Web : <http://www.auf.org/afrique-centrale/>

Date limite de réception des candidatures
au Bureau régional Afrique Centrale de l'AUF: 22 décembre 2009

AUTRES IMPLANTATIONS DE L'AGENCE EN AFRIQUE CENTRALE

<p style="text-align: center;"><u>Burundi</u></p> <p>Boulevard de l'Indépendance Entre le Boulevard de l'UPRONA et l'avenue Kunkiko B.P. 6934 Bujumbura - Burundi Téléphone : +257 22 24 16 38 Télécopie : +257 22 24 16 43 info@bi.auf.org</p>	<p style="text-align: center;"><u>Congo</u></p> <p>Campus numérique francophone de Brazzaville S/C Rectorat de l'Université Marien Ngouabi B.P. 69 Brazzaville - Congo Téléphone : +242 570 40 39 info@cg.refer.org</p>
<p style="text-align: center;"><u>Cameroun</u></p> <p>Campus numérique francophone de Ngaoundéré Premier niveau de la Bibliothèque centrale de l'Université de Ngaoundéré B.P. 454 Ngaoundéré - Cameroun Téléphone : +237 22 08 03 59 afrique-centrale@auf.org</p>	<p style="text-align: center;"><u>République Démocratique du Congo</u></p> <p>Campus numérique francophone de Kinshasa 44, avenue de la Démocratie (ex-Huileries) Espace CEDESURK B.P. 14898 Gombe Kinshasa I – République Démocratique du Congo Téléphone : +243 81 51 76 949</p>
<p style="text-align: center;"><u>Cameroun</u></p> <p>Campus numérique francophone de Yaoundé Boulevard de la Réunification, à côté du Lycée Général Leclerc Université de Yaoundé I, Faculté des sciences humaines B.P. 8114 Yaoundé - Cameroun Téléphone : +237 22 23 97 45 Télécopie : +237 22 22 87 59 afrique-centrale@auf.org</p>	<p style="text-align: center;"><u>Gabon</u></p> <p>Campus numérique francophone de Libreville Allée du Rectorat, 3^{ème} Bâtiment à gauche Campus de l'Université Omar Bongo B.P. 2105 Libreville - Gabon Téléphone : +241 44 45 09 Télécopie : +241 44 34 17 info@ga.auf.org</p>
<p style="text-align: center;"><u>Cameroun</u></p> <p>Campus numérique francophone de Yaoundé II Université de Yaoundé II, Soa B.P. 8114 Yaoundé - Cameroun Téléphone : +237 22 08 19 74 afrique-centrale@auf.org</p>	<p style="text-align: center;"><u>Tchad</u></p> <p>Campus numérique francophone de N'Djaména Avenue Mobutu, Quartier Kabalaye Rez de chaussée rectorat de l'Université de N'Djaména B.P. 1117 N'Djaména - Tchad Téléphone : +235 251 50 89 Télécopie : +235 251 47 92 info@td.refer.org</p>
<p style="text-align: center;"><u>République Centrafricaine</u></p> <p>Campus numérique francophone de Bangui Avenue des Martyrs Université de Bangui B.P. 2761 Bangui – République Centrafricaine info@cf.auf.org</p>	